NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/33
23 février 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-septième réunion
Montréal, 24-26 mars 1999

PROPOSITION DE PROJETS : TURQUIE

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projets suivante :

Mousses:

- Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO_2 liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthanne souple à Sungersan — ONUDI
- Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO_2 liquide dans la fabrication de mousse moulée en polyuréthanne à Sungersan, Bursa — ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET
TURQUIE

SECTEUR : MOUSSES | Consommation sectorielle d'ODS (1993) : | 500 tonnes ODP

Seuil de coût-efficacité du secteur : | Plaques de mousse souple | 7,83 $US/kg
Mousse souple moulée | 16,86 $US/kg

Titres des projets :

a) Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO_2 liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthanne souple à Sungersan

b) Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO_2 liquide dans la fabrication de mousse moulée en polyuréthanne à Sungersan, Bursa

Données relatives au projet	**Plaques de mousse souple**	**Mousse souple moulée**
	Sungersan	Sungersan, Bursa
Élimination des ODS (tonnes ODP)	78	30
Durée prévue du projet (mois)	18	18
Surcoûts d'investissement ($US)	580 250	346 500
Fonds pour imprévus (%)	5	10
Surcoûts d'exploitation ($US)	(112 853)	(19 126)
Coût total du projet ($US)	467 397	327 374
Participation locale au capital (%)	100	100
Pourcentage des exportations (%)	0	0
Montant demandé (US $) {Initial}	467 397	337 274
{Révisé}		327 374
Rapport coût-efficacité ($US/kg)	5,90	11,20
Agence nationale de coordination	Ministère de l'Environnement Ankara Turquie	
Agences d'exécution	ONUDI	
Analyse technique effectuée?	Oui	

Recommandations du Secrétariat		
Montant recommandé ($US)	467 397	327 374
Incidences du projet (tonnes ODP)	78	30
Rapport coût-efficacité ($US/kg)	5,99	10,91
Coûts d'appui de l'agence d'exécution ($US)	60 762	42 559
Coût total pour le Fonds multilatéral ($US)	528 159	369 933

DESCRIPTION DES PROJETS

a) Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO_2 liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthanne souple à Sungersan

b) Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO_2 liquide dans la fabrication de mousse moulée en polyuréthanne à Sungersan, Bursa

Information sur le secteur

1. La consommation de base (moyenne de 1995-1997) des substances du groupe 1 de l'annexe A (CFC) rapportée au Secrétariat de l'ozone est de 3 805,3 tonnes ODP.

2. La somme de 9,85 millions $US a été approuvée en date de novembre 1998 pour éliminer 1 906 tonnes ODP de substances du groupe 1 de l'annexe A (CFC) dans le secteur des mousses. À ce jour, 1,03 million $US ont été décaissés et 12 tonnes de CFC ont été éliminées.

3. Le document de projet de la Turquie révèle une consommation de 500 tonnes ODP de substances du groupe 1 de l'annexe A (CFC) dans le secteur des mousses en 1996, ce qui représente 13 % de la consommation totale de substances du groupe 1 de l'annexe A (3 788,8 tonnes ODP) rapportée pour 1995. Cependant, un rapport remis par le Ministère de l'Environnement au Secrétariat au mois de mai 1998 indique que le secteur des mousses a été responsable de 61 % de la consommation totale de CFC en 1997, ce qui représente environ 4 006 tonnes ODP. (La consommation réelle rapportée pour 1997 est de 3 869,6 tonnes ODP). Il semble y avoir des écarts dans les données rapportées par l'ONUDI dans le document de projet.

4. L'information sur le secteur fournie par l'ONUDI dans le document de projet est fondée sur le programme de pays approuvé au mois de mars 1993. Les renseignements sur le secteur n'ont pas été reproduits dans ce document car aucune nouvelle donnée ou analyse récente du secteur, différente de celle fournie dans les projets approuvés, n'a été fournie.

Incidences du projet sur les obligations du pays en vertu du Protocole de Montréal

5. Les documents du projet indiquent que l'exécution du projet aux dates convenues éliminera 21 % de la consommation de CFC dans le sous-secteur des mousses souples de la Turquie. Cette conclusion est fondée sur les données de consommation de 1993 qui sont désuètes. L'information de base existante permet de conclure que ces projets donneront lieu à l'élimination de 108 tonnes ODP, ce qui représente 3 % de la consommation de base de CFC du groupe 1 de l'annexe A. Les incidences du projet sur le secteur des mousses n'a pas pu être établi à cause d'un manque de données.

a) Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO_2 liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthanne souple à Sungersan

6. Ce projet donnera lieu à l'élimination de 78 tonnes de CFC-11 dans la production de plaques de mousse de polyuréthanne souple utilisées dans la fabrication de matelas, de coussins de meubles, etc. La technologie de remplacement choisie est le bioxyde de carbone liquide, car elle permet de gonfler des mousses de polyuréthanne de faible densité. Le projet exige la reconversion des installations de production existantes et l'installation d'équipement et d'instruments supplémentaires au coût de 460 000 $US, ce qui comprend le système à base de dioxyde de carbone liquide (320 000$US), un dispositif d'acheminement et de mesure haute pression (80 000 $US) et un appareil d'acheminement et de contrôle du CO_2 (35 000 $US). Le réservoir d'entreposage du CO_2 liquide sera loué. Les coûts d'investissement comprennent également les droits de permis (50 000 $US), la formation, les services d'expertise (45 000 $US) et les imprévus (25 200 $US). Les suréconomies d'exploitation sont de l'ordre de 112 853 $US.

b) Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO_2 liquide dans la fabrication de mousse moulée en polyuréthanne à Sungersan, Bursa

7. Ce projet donnera lieu à l'élimination de 30 tonnes de CFC-11 dans la production de mousse de polyuréthanne souple moulée utilisée dans la fabrication de coussins (accoudoirs et bosses, matelas, oreillers), des banquettes d'automobile pour les voitures et les autobus de fabrication locale, et des pièces de sièges pour les trains et les bureaux. La technologie de remplacement retenue est le dioxyde de carbone liquide. Le projet exige la modification des installations de production existantes et l'installation d'équipement supplémentaire, dont deux nouvelles machines à haute pression (20 00 $US), 2 appareils à base de dioxyde de carbone liquide (190 000 $US), ainsi que les systèmes d'entreposage et d'acheminement pour deux appareils de production (40 000 $US). Le coût de la formation, des essais, des essais de vérification, des travaux de génie civil et les services d'expertise, etc., sont de 74 000 $US. Les suréconomies d'exploitation sont de 19 126 $US.

Équipement à détruire ou à rendre inutilisable

8. L'ONUDI a mentionné dans les documents du projet que Sungersan et l'agent national de l'ozone reconnaissent que l'ONUDI est tenue, à titre d'agence d'exécution, de confirmer que l'équipement et les systèmes associés au CFC-11 ont été rendus inutilisables, et de présenter à cet effet un certificat dûment signé par les autorités nationales. Le certificat sera joint au Rapport d'achèvement du projet

9. Une liste des équipements et des pièces à détruire a été fournie pour chacun des projets. Ceux-ci sont, pour les plaques de mousse souple, la tête à mélanger basse pression, le réservoir d'entreposage et l'équipement de mesure du CFC-11 ainsi que plusieurs pompes et moteurs. Pour la mousse moulée, cet équipement consiste en deux têtes à mélanger et deux pompes et doseurs de CFC-11.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

1. Les deux systèmes de production, c'est-à-dire plaques de mousse et mousse moulée, appartiennent à la même entreprise, Sungersan.

2. Tous les coûts des deux projets sont convenus entre l'ONUDI et le Secrétariat. L'analyse des choix techniques pour la reconversion de la production de mousse moulée, c.-à-d. les technologies à base d'eau et de dioxyde de carbone liquide, révèle que la technologie à base de dioxyde de carbone liquide est le choix offrant le meilleur rapport coût-efficacité.

3. Les renseignements généraux sur le secteur fournis dans les documents de projet par l'ONUDI sont désuets. Une information fondée sur des données plus récentes réussirait davantage à mettre en évidence l'importance des projets du secteur des mousses pour l'élimination des ODS au pays.

RECOMMANDATIONS

1. Le Secrétariat recommande l'approbation générale des cinq projets aux niveaux de financement et aux coûts d'appui connexes précisés dans le tableau ci-dessous.

Projet	Coût du projet $US	Coût d'appui $US	Agence d'exécution
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO_2 liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthanne souple à Sungersan	467 397	60 762	ONUDI
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO_2 liquide dans la fabrication de mousse moulée en polyuréthanne à Sungersan, Bursa.	327 374	42 559	ONUDI

2. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences d'exécution de fournir dans les documents de préparation de projets des renseignements généraux exacts et pertinents qui illustrent le lien entre les ODS éliminés dans le cadre des projets du secteur et le programme global d'élimination des ODS ou les obligations du pays en vertu du Protocole de Montréal.